

## VISA AÉROPORT DE TRANSIT

- **Formulaire de candidature** - dûment rempli et signé par le candidat
- **Passeport / document de voyage**
  - a) avec une validité d'au moins 3 mois après le séjour prévu
  - b) Être délivré au cours des 10 dernières années
- **Une photo couleur récente de format passeport avec fond blanc (3,5 x 4,5 cm)**

**Pour les ressortissants non- algériens** : titre de séjour ou titre de séjour temporaire valable au moins trois mois au—delà du séjour prévu sur le territoire des États membres:

**Copie de la réservation aller-retour et de l'itinéraire détaillé**, y compris les dates et les numéros de vol, avec indication des dates (y compris l'itinéraire vers d'autres États Schengen, le cas échéant), ainsi qu'une copie d'un visa en cours de validité pour le pays de destination, ainsi que le cas échéant.

- **Assurance médicale de voyage** - couverture minimale de 30.000euros; couvrant toute la durée du séjour prévu et les éventuels frais de rapatriement, traitements médicaux urgents, traitement hospitalier d'urgence, décès et valable pour tous les États Schengen.